

Le 15 mai 2025



Illiko
Texto

Vous avez un nouveau
message du SNUP

Un accord-cadre 2026-2028 prometteur ?

Les premières discussions relatives à l'accord-cadre 2026-2028 ont eu lieu.
A ce stade, **le SNUP** ne peut pas qualifier ces échanges comme le début d'une négociation...

Pour autant, peut-être que cela conviendra aux habituels signataires qui vous vendront du rêve en vous faisant part de grandes avancées sociales !

Avez-vous le sentiment que vos conditions de travail s'améliorent ?

Pensez-vous que l'IA sera le remède à tous vos problèmes au quotidien ?

Ambitionnez-vous toujours à avoir un parcours de carrière valorisant ?

Voyez-vous votre pouvoir d'achat augmenter malgré les très bons résultats de la CDC ?



Le SNUP en tant que défenseur des personnels de l'Etablissement public saura prendre ses responsabilités.

Face au mépris de la Direction et à la dégradation constante du dialogue social (celui-ci se résumant à une succession de réunions sans aucune concession), nous pourrons signer l'accord-cadre 2026-2028 uniquement si **2 conditions sont réunies** :

1. Le gouvernement a décidé de ne pas reconduire la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) dans la Fonction publique.

Des menaces pèsent ainsi sur le maintien de la Garantie d'Evolution de Rémunération Indiciaire (GERI) pour les personnels de droit privé... au moment où la CDC n'a jamais fait autant de bénéfices que sur ces dernières années (5,1 Mds€ en 2024, 3,9 Mds€ en 2023 et 4,2 Mds€ en 2022).

Le DG par intérim mentionne dans son communiqué de presse du 20 mars 2025 « des résultats solides, à fort impact, au service de la transformation du pays » et il souligne un « résultat net agrégé robuste de 5,1 Mds€, en hausse de 120% par rapport à 2018 ».

Sans VOUS et votre implication, comment une aussi bonne performance aurait-elle pu se réaliser ?

Le SNUP revendique que la Direction s'engage sur la durée de l'accord cadre 2026-2028 à instaurer une augmentation générale minimum de 3% pour l'ensemble des personnels.

2. Il faut préserver l'emploi public au sein de la CDC par le recrutement massif de fonctionnaires. Ces derniers permettent à la CDC de rester un Etablissement public à caractère spécial et ils apportent un cadre protecteur à la convention collective des salariés.

Le SNUP demande à la Direction la mise en place de concours spécifiques Caisse des Dépôts, le recrutement de fonctionnaires par la voie du détachement et le passage des CDP actuels au statut de fonctionnaire.



Pour obtenir dans un monde qui se durcit, il est impératif de définir une ligne directrice et de s'y tenir.

Le SNUP peut discuter du reste du contenu de l'accord cadre 2026-2028 (effectifs, augmentations individuelles, mobilité, valorisation du parcours de carrière, dispositifs intergénérationnels et ciblés, etc...) mais sur **ces 2 points**, sachez que **nous ne fléchirons pas** alors que d'autres feront preuve de fébrilité !

**Vous défendre et
améliorer votre
situation à la CDC,**

sn^{up}

**C'est cela
la SNUP ATTITUDE !**